



# HT-SH en EHPAD en CHARENTE-MARITIME

## MODE D'EMPLOI USAGERS



### Concrètement, c'est quoi?

L'**Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation** (HT-SH) consiste à proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie, **sortant de l'hôpital et ne relevant plus de soins médicaux, un hébergement temporaire en EHPAD** avant la réintégration de leur domicile dans un cadre sécurisé.

L'HT-SH est également ouvert **aux personnes âgées du domicile**, principalement en cas de carence d'un aidant.



### Objectifs

**Faciliter les sorties d'hospitalisation** et fluidifier l'aval des urgences pour les personnes âgées

**Améliorer et sécuriser le retour à domicile** d'une personne âgée après un séjour hospitalier

**Limiter les durées moyennes de séjour** à l'hôpital et les ré-hospitalisations évitables



**Pour combien de temps ?**

30 jours maximum



**Combien ça coûte ?**

20 € par jour  
à la charge de la personne



## Pour qui ?

Personnes âgées de plus de 60 ans, résidant en Charente-Maritime

### En provenance du domicile

En cas de carence de l'aidant

En cas de rupture soudaine à domicile

### En provenance de l'hôpital

Retour à domicile impossible dans de bonnes conditions

Personne stable sur le plan médical



### L'HT-SH n'est pas

- Un séjour de répit
- Une solution dans l'attente d'un hébergement permanent en EHPAD
- Une alternative à un besoin d'hospitalisation



Il s'agit d'une solution temporaire d'accueil, limitée dans le temps



## Etapes de mise en oeuvre

1

### Le traitement de la demande



**Le Dispositif d'Appui à la Coordination** - DAC 17 réceptionne la demande\* et vérifie si la personne répond aux critères établis. **Le référent HT-SH du DAC 17 traite la demande et coordonne le séjour.** Il est l'interlocuteur privilégié de la personne, de ses proches et des professionnels.

\*jours ouvrés, entre 9h et 17h



0809 109 109  
prix d'un appel local  
service gratuit


# 2

## Les démarches à effectuer

### La personne concernée est informée

- ✓ Des conditions de l'HT-SH et elle y consent
- ✓ Du partage de ses données à caractère personnel entre les différents professionnels qui vont organiser son séjour

 **Un dossier**  **Grand Âge doit être constitué et des documents administratifs fournis au référent HT-SH** : Pièce identité, carte vitale et mutuelle, ordonnance médicale en cours de validité

 **La demande sera envoyée à plusieurs EHPAD.** En Charente-Maritime, **13 EHPAD partenaires** sont conventionnés et **16 places dédiées** sont réparties sur le département



Compte tenu de la particularité de cet accueil en urgence et du nombre de places limité, la personne ne peut pas choisir spécifiquement l'EHPAD dans lequel elle séjournera

Toutefois, elle peut émettre des préférences, en fonction de la proximité de son domicile ou celui de ses proches



Dans tous les cas, **la personne concernée (ou son représentant légal) donnera son accord** avant d'être accueillie dans l'EHPAD retenu

# 3

## L'admission et le séjour

La date d'entrée est convenue



Trousseau



Les proches peuvent être sollicités afin de réunir les affaires personnelles (vêtements, affaires de toilette, etc)



Transport

Il peut se faire par un professionnel (ambulance, VSL) ou par un membre de l'entourage



Arrivée à l'EHPAD

La personne concernée ou son représentant légal signera un document individuel de prise en charge précisant les conditions de son accueil : Tarif, durée, prestations

Suivi médical



En cas de besoin, le médecin traitant de la personne peut être contacté pendant la durée du séjour



Préparation de la sortie

Des solutions sont recherchées au plus tôt avec la personne, ses proches, l'EHPAD et le référent HT-SH du DAC 17, pour permettre la sortie de l'EHPAD dans le délai imparti

Constitution d'un dossier de demande d'APA ou vérification de l'existence de droits afin de favoriser le retour à domicile par la mise en place rapide d'aides

# 4

## Et après?

- La personne est en mesure de **retourner à son domicile**
- La personne fait le choix de **prolonger son séjour temporaire dans l'EHPAD\*** Elle se verra appliquer le tarif habituellement pratiqué par l'établissement. Elle ne bénéficiera plus du tarif de 20€/jour
- La personne peut opter pour une **entrée permanente dans un EHPAD**, soit dans la structure d'accueil initiale\* soit dans un autre établissement si le projet évolue pendant le séjour

\*Sous réserve d'une place disponible

Avec le soutien de: